

Education populaire

« tant qu'il aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain, toutes les chaînes auraient été brisées en vain, ces opinions de commandes seraient d'utiles vérités ; le genre humain n'en resterait pas moins partagé entre deux classes: celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient. Celle des maîtres et celle des esclaves ».

Introduction du rapport de Condorcet à l'assemblée constituante, le 02 avril 1792

Messieurs,

«Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs ; Assurer à chacun d'eux la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être appelé, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature, et par là, établir entre les citoyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi : *Tel doit être le premier but d'une instruction nationale ; et, sous ce point de vue, elle est pour la puissance publique un devoir de justice.*

Diriger l'enseignement de manière que la perfection des arts augmente les jouissances de la généralité des citoyens et l'aisance de ceux qui les cultivent, qu'un plus grand nombre d'hommes deviennent capables de bien remplir les fonctions nécessaires à la société, et que les progrès toujours croissants des lumières ouvrent une source inépuisable de secours dans nos besoins, de remèdes dans nos maux, de moyens de bonheur individuel et de prospérité commune ; Cultiver enfin, dans chaque génération, les facultés physiques, intellectuelles et morales, et, par là, contribuer à ce perfectionnement général et graduel de l'espèce humaine, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée; *Tel doit être l'objet de l'instruction ; et c'est pour la puissance publique un devoir imposé par l'intérêt commun de la société, par celui de l'humanité entière. (...)* Nous avons pensé que, dans ce plan d'organisation générale, notre premier soin devait être de rendre, d'un côté, l'éducation aussi égale, aussi universelle ; de l'autre, aussi complète que les circonstances pouvaient le permettre ; qu'il fallait donner à tous également l'instruction qu'il est possible d'étendre sur tous, mais ne refuser à aucune portion de citoyens l'instruction plus élevée, qu'il est impossible de faire partager à la masse entière des individus ; établir l'une, parce qu'elle est utile à ceux qui la reçoivent ; et l'autre, parce qu'elle l'est à ceux même qui ne la reçoivent pas. La première condition de toute instruction étant de n'enseigner que des vérités, les établissements que la puissance publique y consacre doivent être aussi indépendants qu'il est possible de toute autorité politique. (...) Nous avons observé, enfin, que l'instruction ne devait pas abandonner les individus au moment où il sortent des écoles ; qu'elle devait embrasser tous les âges ; qu'il n'y en avait aucun où il ne fût utile et possible d'apprendre, et que cette seconde instruction est d'autant plus nécessaire, que celle de l'enfance a été resserrée dans des bornes plus étroites.»

Condorcet, 2 avril 1792.

A propos de l'éducation populaire :

Une petite histoire de l'Éducation Populaire.

Article écrit pour « Couleurs Locales », bulletin édité par l'espace projets interassociatifs de Vaulx en Velin

Prise en tenaille entre les associations historiques et la professionnalisation de l'animation, l'éducation populaire a du mal à sortir de l'image de dinosaure qui lui colle à la peau depuis les années 80. C'est pourtant un courant de pensée productif qui traverse l'histoire de France depuis la révolution. On peut mettre à son actif quelques grandes avancées sociales, comme les lois sur l'école publique, la création des universités populaires, l'invention du concept d'éducation permanente, la conquête du temps libre et peut-être, aujourd'hui, la contribution française aux organisations alter-mondialistes. Elle a certainement rendu possible la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'Etat.

Voici en deux dates et quatre périodes, l'inscription de ce mouvement dans la société française.

Le 02 avril 1792. Le Marquis de Condorcet présente à l'Assemblée Nationale un rapport sur l'instruction civique. Il précise en substance que la république doit créer un service d'instruction nationale, pour que les citoyens soient en mesure de faire face à leurs droits ; que ce service doit être indépendant du pouvoir politique ; et que l'éducation ne doit pas se limiter aux enfants.

En 1866. Plus de soixante-dix ans après, la république peine à se mettre durablement en place et le service d'instruction nationale n'est pas encore créé. Le Gouvernement souhaite confier l'éducation à l'église. Jean Macé crée la Ligue de l'Enseignement pour que l'éducation reste indépendante du pouvoir religieux. Quelque temps après, la troisième république et Jules Ferry rendent l'école laïque, gratuite et obligatoire.

De 1792 à 1866 se structurent les **fondements idéologiques** de l'éducation populaire. Condorcet pose les bases et la Ligue de l'Enseignement mobilise les citoyens pour la mise en œuvre de ses idées. **De 1870 à 1936 : Vers l'éducation permanente.** Des mouvements que l'on qualifierait aujourd'hui d'alternatifs se développent pour « éduquer le peuple ». Les universités populaires sont créées, et l'éducation populaire accompagne les grands mouvements sociaux, comme la lutte pour la réduction du temps de travail, *parce qu' «un ouvrier qui n'a pas de temps libre n'a pas le temps d'apprendre»*. C'est dans cette période que l'idée de l'éducation permanente prend corps. En 1936, le front populaire met en place les congés payés et le sous-ministère d'État aux Sports et à l'Organisation des Loisirs (Léo Lagrange). **De 1945 à 1980 : Vers la société du temps libre.** Après la libération, la France des années 50 découvre les comités d'entreprise, les lois sur la formation professionnelle et jusqu'en 1981, une réduction importante du temps de travail. C'est le temps des Ciné Club, des auberges de jeunesse, du festival d'Avignon et des vacances pour tous. L'éducation permanente sort de l'école pour investir le plaisir des temps de loisirs et de vacances. La majorité des associations que nous connaissons aujourd'hui sont nées à cette période. La profession d'animateur se développe à partir des années 70 et en 1981 est créé le ministère du Temps Libre. **Depuis 1981 : Un nouveau projet pour l'éducation populaire ?** Depuis la fin du XXe siècle, les loisirs, les actions socio-éducatives et les vacances se sont démocratisées et institutionnalisées. C'est peut-être la deuxième victoire de l'Éducation Populaire même si notre société libérale a livré aux marchands les loisirs et les vacances, vidant souvent ces conquêtes de leur contenu. L'éducation populaire a-t-elle alors perdu toute raison d'être ? Dans les quartiers populaires naissent des nouvelles formes de mobilisation, les mouvements alter mondialistes, les collectifs travaillent pour une place renforcée et toujours plus active des citoyens dans les espaces de décision. C'est certainement là que se trouve l'esprit de Condorcet et Jean Macé.

Jean Marc Cottet.